

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 7 juin 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
11	8	2	10

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédéric ATTHAR, Christian GARNIER, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE, Sophie DEROUET et Jérôme RENARD.

Absent(s) excusé(s) : Frederique MATIGNON (pouvoir à Frédéric ATTHAR), Christian GARNIER et Sophie DEROUET (pouvoir à Alexandra FONTAINE)

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

Ordre du jour

Ordre du jour :

Il a été demandé par Madame le Maire un ajout à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la convention avec Villaines-la-Juhel _ Lilas pour 2022/2023

L'ajout a été accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu de la séance du 16 mai 2022

- Finances :

Devis relatifs aux travaux de l'église
Programmation et plan de financement_ travaux de l'église

- Patrimoine / Urbanisme :

Enfouissement des réseaux aux alentours de l'église par Territoire d'Energie 53
Vente d'une partie d'un terrain communal à un administré

- Informations du Maire :

Devis de mobiliers urbains validés
Courrier relatif aux éoliennes
Remplacement de l'agent technique pendant la période estivale

- Affaires diverses :

Proposition d'une date après l'été, pour une commission travaux _ proposition des projets au BP 2023
Projet panneau/tableau d'affichage centre bourg
Chantiers « argent de poche »

2022-34 – Devis relatifs aux travaux de l'église

Considérant les travaux à effectuer sur l'église de LE HAM,
Considérant les différents devis réceptionnés en Mairie, ces derniers sont présentés,

Le Conseil Municipal, après un tour de table,

DECIDE, dans le cadre de la réfection de l'église, située dans le centre bourg, **parcelle H 319**, de valider les devis suivants pour leur capacité à réaliser l'ensemble des travaux :

- Devis DE22048 du 31/05/2022 de l'entreprise BARBIER pour un montant de 74 365,02 € relatif à la rénovation intégrale de la toiture de l'église, ce devis sera à réactualiser, l'intégralité de la toiture ne sera pas rénovée.
- Devis 4050 du 16/02/2022 de l'entreprise BERSON pour un montant de 12 531,75 € TTC, relatif au ravalement des soubassements de l'église (phase 1 : piquetage avec sablage, drainage ; phase 2 : enduit sur soubassements),
- Devis 4051 du 16/02/2022 de l'entreprise BERSON pour un montant de 1 719,80 € TTC, relatif au ravalement de la façade ouest du Transept, côté lavoir

RAPPELLE que les crédits relatifs à cet aménagement ont été inscrits au budget primitif de l'année en cours,

AUTORISE Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les devis et tous les documents afférents à ce dossier,

2022-35 – Dossier d'effacement des réseaux de la place de l'église

Vu la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques, des infrastructures de communication et de l'éclairage public de la place de l'église,

Madame le Maire précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	95 200,00 €	71 400,00 €	5 712,00 €	29 512,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	23 400,00 €	4 680,00 €	1 404,00 €	20 124,00 €
3 -Eclairage public (HT)	20 800,00 €	5 200,00 €	1 248,00 €	16 848,00 €
TOTAL GENERAL	139 400,00 €	81 280,00 €	8 364,00 €	66 484,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2024, (préciser l'année de réalisation souhaitée pour la tranche considérée)

1. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
2. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

2022-36 – Programmation et plan de financement prévisionnel_ travaux de l'église

Considérant les travaux à effectuer sur l'église de LE HAM,

Considérant les différents devis retenus,

Le Conseil Municipal, après un tour de table,

APPROUVE, sous réserve de l'octroi des aides financière, le plan de financement suivant, et **AUTORISE** Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier,

PLAN DE FINANCEMENT _ TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE & DE LA PLACE DE L'EGLISE

PHASE 1 - REFECTION DE L'EGLISE (2022)

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Infos/commentaires	HT
ECLAIRAGE DE L EGLISE	483,04 €	579,65 €			
RENOVATION DE LA TOITURE DU CLOCHER	33 000,00 €	38 632,82 €	CCMA PACTE FI.	14,17%	6 427,00 €
RAVALEMENT DES SOUBASSEMENTS	10 443,13 €	12 531,75 €	DEPARTEMENT	20,00%	9 071,87 €
RAVALEMENT DE LA FACADE OUEST	1 433,17 €	1 719,80 €	FONDATION DU PATRIMOINE	4,41%	2 000
			AUTOFINANCEMENT	61,83%	27 860,47 €
SOUS TOTAL PAR PHASE	45 359,33 €	53 464,02 €			45 359,33 €

PHASE 2 - RENOVATION PLACE DE L'EGLISE (2024)

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Infos	HT
TE53 - RESEAU D'ELECTRICITE	29512	35414,4	CCMA	3%	7284,11
TE53 - GENIE CIVIL	20124	24148,8	AUTOFINANCEMENT	128%	222 478,24 €
TRAVAUX D'EF	16848	20217,6			
PLUVIAL	107000	128400			
SOUS TOTAL PAR PHASE	173484	208180,8			229 762,35 €
TOTAL DES DEUX PHASES	229 762,35 €	275 714,82 €			286 040,70 €

Les travaux de la phase 1 sont susceptibles de commencer à partir de l'été 2022.

Les travaux de la phase 2 commenceront en 2024.

2022-37 – Vente d'une partie d'un terrain communal à un administré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la propriété des personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobiliers les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Considérant la proposition d'un administré pour l'acquisition d'une partie de la parcelle n° H 847 et H 738,

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré.

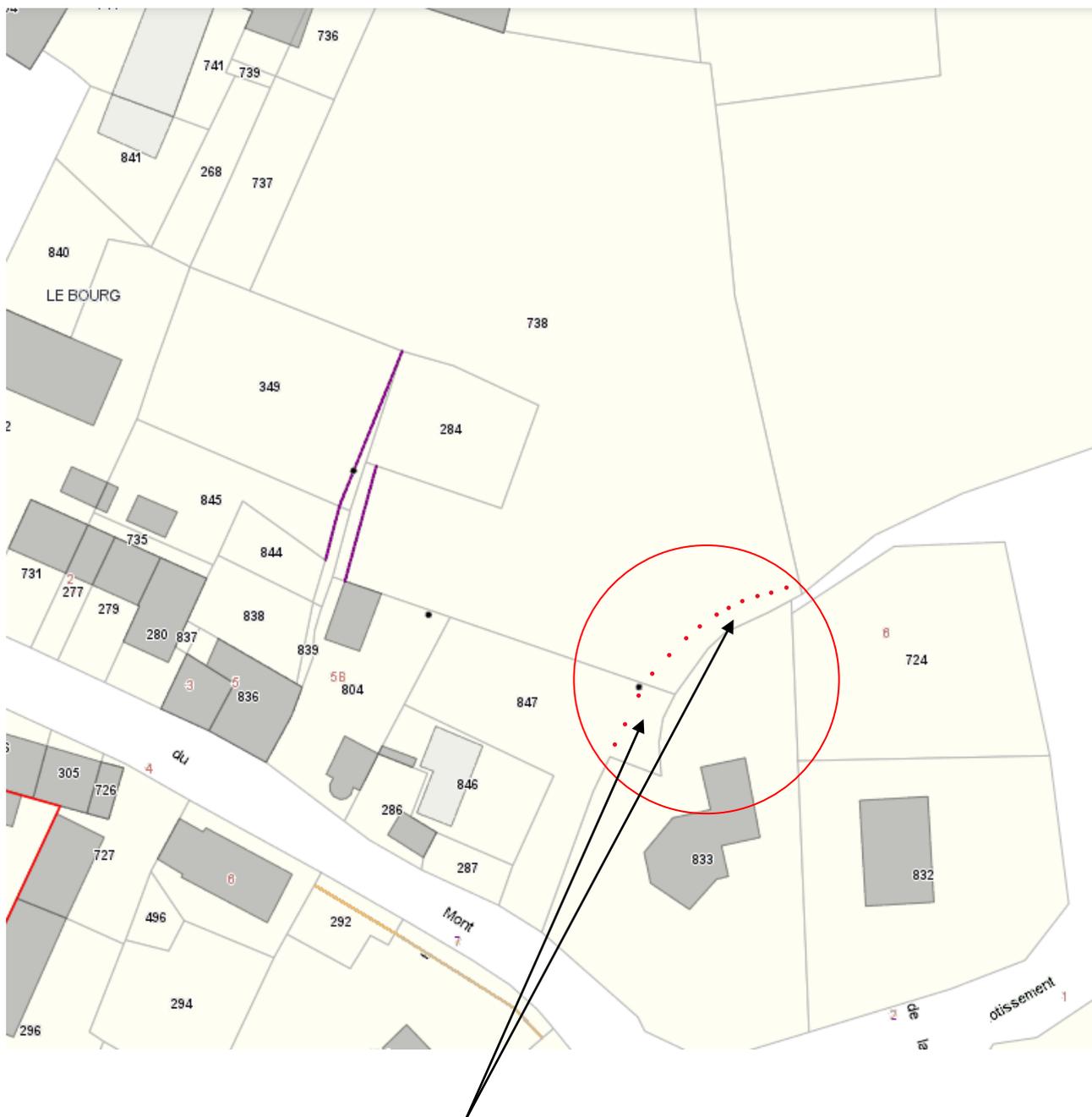
PROPOSE la vente d'une partie de ladite parcelle à l'administré en ayant fait la demande, au prix de 2€ le m², (il s'agit de la « virgule » en haut de la parcelle H847, la partie du passage demandée est refusée à la vente, aux vu des besoins de passage).

Le bornage sera à la charge de l'acquéreur.

CHARGE l'office notarial de Maître LERAY à Villaines-la-Juhel de mener à bien cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

ANNEXE 1



Vente accordée, bornage à effectuer.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, d'un commun accord avec Dominique BOURGAULT Maire de Loupfougères, il avait été demandé à la commune de Villaines-La-Juhel s'il serait possible d'accueillir à la cantine et à l'Accueil de Loisirs, les enfants du RPI qui n'auraient pas de solution de garde le mercredi après-midi.

Elle fait lecture des principales conditions de la convention, à savoir :

- La commune de Villaines-La-Juhel autorise l'accès à son Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi « Lilas Plage » aux enfants hamois ; en contrepartie elle demande à la commune une somme de **12 € par enfant et par mercredi pour une fréquentation à la demi-journée et 24 € par enfant et par mercredi pour une fréquentation à la journée**. Ceci correspond au déficit moyen par enfant pour une journée et une demi-journée d'accueil, repas compris.

- Les tarifs pour les enfants hamois sont identiques à ceux de Villaines-La-Juhel et ceux des communes extérieures conventionnées.

- A titre indicatif, Madame le Maire présente les tarifs proposés par la commune de Villaines-La-Juhel :

⇒ Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants de VILLAINES LA JUHEL et ceux des communes extérieures conventionnées, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL				TARIFS À LA JOURNÉE AVEC REPAS	TARIFS À LA JOURNÉE SANS REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) AVEC REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) SANS REPAS
Inférieur	ou égal	à	599.99	9.25 €	7.30 €	6.65 €	4.55 €
de	600.00	à	900.00	9.55 €	7.50 €	6.90 €	4.80 €
Supérieur		à	900.00	10.15 €	7.90 €	7.15 €	5.05 €
+ 10 % de réduction pour les familles de 3 enfants et plus							

⇒ Tarifs pour les enfants des communes extérieures non conventionnées :

QUOTIENT FAMILIAL				TARIFS À LA JOURNÉE AVEC REPAS	TARIFS À LA JOURNÉE SANS REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) AVEC REPAS	TARIFS À LA DEMI-JOURNÉE (matin ou après-midi) SANS REPAS
Inférieur	ou égal	à	599.99	11.15 €	8.90 €	8.15 €	6.10 €
de	600.00	à	900.00	11.50 €	9.25 €	8.40 €	6.35 €
Supérieur		à	900.00	11.85 €	9.60 €	8.65 €	6.60 €

⇒ Tarif de la garderie de l'Accueil périscolaire :

Forfait de 5 €/an/enfant pour l'année scolaire. Les 5 € seront à régler dès la 1ère fréquentation de l'Accueil périscolaire Lilas Plage.

Il est précisé qu'à ce jour le nombre d'enfants concernés n'est pas connu.

Compte tenu des conditions proposées, le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité ou non de conventionner ; toutefois, face à la nécessité de proposer des solutions,

à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE,

D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec la commune de Villaines-La-Juhel pour l'année scolaire 2022-2023 et à ordonner le mandatement des sommes dues.

Arrivée de Christian GARNIER, conseiller municipal

INFOS DU MAIRE

Devis de mobiliers urbains validés : Les devis de mobiliers urbains (table de jeu junior, poubelles, cendrier, assis/debout, banc, tables de pique-nique...) ont été validés, comme convenu lors des conseils municipaux précédents, donnant autorisation à Madame le Maire de les valider.

Courrier relatif aux éoliennes reçu de la Préfecture :

- Une enquête publique va voir le jour, pour le moment, aucune date ne nous a été communiquée. Nous n'avons pas le nom du commissaire enquêteur, il convient de fait de le demander.
- Il conviendra d'exiger un affichage sur les sites suivants : Gare/Mairie/commerces/terrain de foot/étang/vitrines municipales/panneaux bois à « lettres » / entrées de bourg.
- Une copie du courrier reçu a été transmise à chaque conseiller présent ce jour.
- Nous sommes toujours en attente des retours à nos questions transmises quand au projet d'implantation de nouvelles éoliennes.
- Quelle sera l'implantation exacte de ces dernières ?
- Demande de photomontages supplémentaires.
- Demande d'un planning de l'avancée des travaux.

Remplacement de l'agent technique pendant la période estivale : l'agent technique sera remplacé comme chaque année (les 3 premières semaines d'août).

La Mairie sera fermée également sur cette même période.

AFFAIRES DIVERSES

Inondations/dégradations au Lieu-dit la Foucaudière à LE HAM : Il a été proposé de faire un courrier afin de trouver un arrangement entre voisins, avec les exploitants, afin de remédier à ce problème d'inondations, ayant eu lieu après de fortes pluies.

Chantiers « argent de poche » : Chantiers proposés :

- Désherber le cimetière,
- Suite du ponçage/peinture du mobilier urbain de l'étang,
- Ponçage/peinture des buts de foot et des tribunes au stade
- Entretien grille/portail du cimetière

Commission de travaux : samedi 10/09/2022 à 10h en Mairie

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 2 septembre à 19h30